

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB 2023-42

Date de la convocation : 03/05/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 20

Membres votants : 20

Le onze mai mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Géraud, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré, POTRON Pierre, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE
DU DISPOSITIF OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n° DC2021/147 du 30 septembre 2021 approuvant la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle des Communautés des Communes de l'Argonne Ardennaise, des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethélois pour une durée de 5 ans ;

Vu la délibération n° DC2022/18 du 7 avril 2022 approuvant la convention avec l'ANAH (Agence Nationale de Habitat), la Région Grand Est et les communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethélois et des Crêtes Préardennaises ;

Vu la délibération n°DC2022/19 du Conseil communautaire du 07/04/2022 confiant délégation au Bureau pour l'attribution des aides afférentes à la mise en œuvre du Fonds commun d'intervention lié à l'OPAH ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,

Benoit SINGLIT



Annexe à la délibération DB2023-42

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie / Situation autonomie	Projet	Cout du projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention Com. Com.
	08400 VANDY	Précarité énergétique	61,65%	Changement des menuiseries Isolation du plancher des combles perdus Isolation partielle des murs par l'extérieur	33 485,73 €	31 265,01 €	26 659,57 €	2 666,00 €
	08400 MANRE	Précarité énergétique	57,17%	Remplacement des fenêtres + pose de volets roulant isolants Installation d'une pompe à chaleur air/eau	51 075,53 €	48 006,83 €	35 000,00 €	3 500,00 €
	08250 SENU	Autonomie	GIR 5	Aménagement de la salle de bain et WC Installation de volets roulants électriques	14 053,61 €	12 534,15 €	12 534,15 €	1 253,00 €
	08310 SAINT ETIENNE A ARNES	Autonomie	GIR 5	Motorisation de volets roulants	6 639,89 €	6 036,26 €	6 036,26 €	604,00 €
	08400 VANDY	Précarité énergétique	44,66%	Isolation des rampants de toiture Installation d'un pompe à chaleur air/eau	61 346,30 €	57 403,88 €	35 000,00 €	3 500,00 €
	08250 SENU	Autonomie	GIR 4	Aménagement de la salle de bain	8 440,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	800,00 €
	08400 VOUIERS	Précarité énergétique	40,63%	Isolation des murs par l'extérieur et installation d'un poêle à granulés	36 961,67 €	35 034,76 €	35 000,00 €	3 500,00 €
LHI : Lutte contre l'habitat indigne GIR : Groupe Iso Ressources					212 002,73 €	198 280,89 €	158 229,98 €	15 823,00 €